



En Cisjordanie, la députée palestinienne Khalida Jarrar risque une mort lente dans l'isolement cellulaire israélien

Je meurs tous les jours. La cellule, une petite boîte hermétique, est équipée de toilettes sans eau et d'une petite fenêtre, fermée un jour après mon incarcération. Je n'ai pas d'espace pour respirer.

Par [Euro-Mediterranean Human Rights Monitor](#)

Mondialisation.ca, 31 août 2024

euromedmonitor.org

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits des femmes](#), [Droits humains](#)
[et État policier](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Territoires palestiniens – Pour contraindre Israël à mettre fin à l'assassinat lent et délibéré de la députée palestinienne Khalida Jarrar, placée à l'isolement par Israël depuis 17 jours, le Groupe de travail sur la détention arbitraire et la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence contre les femmes et les enfants, Reem Al-Salem, doivent prendre des mesures efficaces et immédiates. Ils doivent exiger sa libération immédiate et la fin du recours par Israël à la détention arbitraire contre les Palestiniens, y compris la détention administrative.

Dans une lettre urgente adressée au Groupe de travail sur la détention arbitraire et au Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes et les enfants, *Euro-Med Human Rights Monitor* a détaillé les conditions de la détention arbitraire de Jarrar et de son isolement douloureux dans une prison israélienne destinée aux femmes détenues pour des raisons pénales. La lettre comprend également une plainte reçue par *Euro-Med Monitor* de la part du mari de Jarrar, Ghassan Jarrar.

Dans la réclamation envoyée à l'équipe d'*Euro-Med Monitor*, Ghassan Jarrar a déclaré que l'administration pénitentiaire israélienne a maintenu sa femme à l'isolement dans la prison de Neve Terzia pendant 17 jours, dans des conditions très difficiles. Selon sa plainte, la militante des droits de l'homme, qui se trouve en détention administrative depuis plus de huit mois, a été placée à l'isolement pour des raisons inconnues, car il n'y avait aucune base légale pour qu'elle soit transférée de la prison où elle était détenue. En outre, les autorités israéliennes ne l'ont pas informée de son transfert vers la nouvelle prison. Elle a cependant constaté qu'elle avait été placée à l'isolement dans une prison destinée aux femmes délinquantes, Neve Terzia.

Ghassan Jarrar a précisé que sa femme est détenue dans une cellule de 2,5 mètres sur 1,5 mètre, avec seulement un banc en béton pour dormir et des toilettes ouvertes sans rideau. Il a indiqué que les autorités pénitentiaires israéliennes ont coupé l'eau des toilettes et retardent la distribution des repas à sa femme, alors qu'elle a besoin de manger régulièrement car elle prend cinq types de médicaments différents pour sa tension artérielle, son diabète et son cholestérol.

Il a souligné que les problèmes les plus graves auxquels sa femme est confrontée sont le manque d'oxygène dans la cellule, qu'elle n'est pas autorisée à sortir pour *"se détendre"*, que l'eau des toilettes est coupée, que la température est anormalement élevée et que le report délibéré des repas sont autant de *"conditions de mise à mort et non d'isolement"*. *"Veulent-ils tuer Khalida ainsi ?"* s'est interrogé M. Jarrar. Malgré son état de santé critique, personne ne répond à ses appels lorsqu'elle a besoin de quelque chose de façon urgente, et *"quatre heures [passent] avant que quiconque ne réponde"*.

M. Jarrar a cité les paroles de sa femme à son avocat, résumant sa souffrance comme suit :

"Je meurs tous les jours. La cellule ressemble à une petite boîte hermétique. Elle est équipée de toilettes et d'une petite fenêtre au-dessus, qui a été fermée un jour après que j'y ai été placée. Je n'ai pas d'espace pour respirer. Même le soi-disant guichet de la porte de la cellule est fermé. Je passe la plupart du temps assise à côté d'une minuscule ouverture qui me permet de respirer. J'attends que les heures passent pendant que je suffoque dans cette cellule dans l'espoir de trouver des molécules d'oxygène pour respirer et survivre".

Elle ajoute : "Les températures élevées rendent l'isolement encore plus traumatisant. Pour faire simple, je me trouve dans un four caniculaire. La chaleur m'empêche de dormir. Non seulement je suis seule dans cette situation, mais ils ont aussi délibérément coupé l'eau dans la cellule. Il leur a fallu au moins quatre heures pour m'apporter une bouteille d'eau. Après huit jours de détention, j'ai été autorisé à quitter la cellule une fois, pour aller dans la cour de la prison. En outre, ils retardent délibérément la distribution de l'horrible dîner pendant des heures".

Les forces de l'armée israélienne ont arrêté Khalida Jarrar le 26 décembre 2023 à son domicile de Ramallah, dans le centre de la Cisjordanie occupée, et l'ont placée en détention administrative. Depuis lors, elle était détenue à la prison de Damon avec d'autres femmes sans inculpation ni possibilité de se défendre, jusqu'à ce qu'elle soit récemment placée à l'isolement.

Khalid Jarrar est une détenue qui a passé cinq ans dans les prisons israéliennes. Elle est militante des droits de l'homme, féministe et membre du Conseil législatif palestinien.

Plus de 9 000 détenus palestiniens sont actuellement victimes d'arrestations arbitraires, de conditions de détention difficiles et dégradantes, d'actes de torture barbares et de mesures punitives et de représailles, y compris la privation de nourriture et l'isolement cellulaire – des violations qui se sont sérieusement intensifiées depuis le début du génocide israélien en cours dans la bande de Gaza le 7 octobre 2023.

Environ 260 prisonniers et détenus palestiniens ont été tués dans les prisons et centres de détention israéliens depuis 1967. Ce chiffre n'inclut pas les dizaines de prisonniers et détenus palestiniens de la bande de Gaza éliminés depuis octobre dernier. Le nombre exact et l'identité de la plupart de ces personnes restent inconnus.

La détention administrative est l'une des principales méthodes employées par Israël pour maintenir son régime d'apartheid contre le peuple palestinien. Cette mesure vise à soumettre le peuple palestinien à l'oppression et à la destruction, à détruire ses familles et ses communautés et à le priver de ses droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression et de réunion, le droit à l'immunité contre la détention arbitraire, à un procès

équitable et à la protection contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le fait d'infliger un préjudice délibéré et de graves souffrances psychologiques résultant d'une mise à l'isolement prolongée constitue une forme de torture formellement interdite par le droit international. L'isolement indéfini et prolongé, c'est-à-dire d'une durée supérieure à 15 jours consécutifs, est interdit par l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus – [Règles Nelson Mandela](#) – qui classe l'isolement prolongé dans la catégorie des tortures et des mauvais traitements.

Israël est exclusivement responsable de la vie et du bien-être de Khalida Jarrar, et doit mettre fin à son isolement cellulaire et la libérer immédiatement. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités juridiques et agir rapidement et vigoureusement pour contraindre Israël à cesser immédiatement de recourir à la détention arbitraire, y compris la détention administrative, à l'encontre des Palestiniens. Cette mesure contribuerait à mettre fin à l'occupation illégale et au régime d'apartheid d'Israël à l'encontre du peuple palestinien, à garantir la pleine réalisation de son droit à l'autodétermination et à faire en sorte qu'Israël soit tenu pour responsable des crimes qu'il a commis contre le peuple de Palestine.

Lien vers l'article original :

<https://euromedmonitor.org/en/article/6446/West-Bank:-Palestinian-MP-Khalida-Jarrar-faces-low-death-in-Israeli-solitary-confinement;-une-action-immédiate-et-efficace-est-nécessaire>

Traduction : [Spirit of Free Speech](#)

La source originale de cet article est euromedmonitor.org

Copyright © [Euro-Mediterranean Human Rights Monitor](#), euromedmonitor.org, 2024

Articles Par : **[Euro-Mediterranean Human Rights Monitor](#)**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si

vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca